

Index 2025 (sur les données 2024) dans les établissements de la FPH de la région Pays de la Loire*

Nom de l'établissement	Finess entité juridique	Budget de l'établissement	Deux indicateurs au moins ont pu être calculés	Indicateur 1 Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	Indicateur 2 Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	Indicateur 3 Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	Indicateur 4 Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	Indicateur 5 Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	Score de l'index (sur 100)	Si l'index est inférieur à 75, objectifs de progression
CENTRE HOSPITALIER DE MAUBREUIL	440000065	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0.3	5.5	Non calculable	Non calculable	Non calculable	94	
Centre Hospitalier Sèvre et Loire	440042141	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	3,4	5,9	Non calculable	Non calculable	Non calculable	90	
CH ERDRE ET LOIRE	440053643	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4,30%	7.5%	Non calculable	Non calculable	Non calculable	84	
CHU de Nantes	440000271	supérieur à 200 millions d'euros	oui	2,1	6,1	Non calculable	0	1	80	
EHPAD Le Bois Fleuri	440003218	inférieur ou égal à 200M€	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
E.H.P.A.D. LE VAL D'EMILIE	440001931	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4.7	1	60	0	Non calculable	76	
EHPAD Isac de Rohan	440001915	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0.3%	Non calculable	Non calculable	12.5%	Non calculable	71	Afin de réduire les écarts de rémunération, l'établissement encourage la formation et le développement des compétences des professionnels, notamment à travers l'envoi d'ASHQ faisant fonction en formation d'aide-soignant. Ces actions entraînent une revalorisation des salaires. Par ailleurs, le passage de concours pour les agents contractuels, l'avancement de grade, et prochainement l'avancement de corps, contribuent également à cette dynamique d'équité salariale.
EHPAD LA ROCHEFOUCAULD	440000370	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4.9	9.0	Non calculable	Non calculable	Non calculable	80	
EHPAD RESIDENCE LE CLOS FLEURI	440028827	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	13	7.3	Non calculable	Non calculable	0	64	
EPMS LEJEUNE	440006294	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0.5%	Non calculable	Non calculable	13.30	5	71	
ESAT PUBLIC DE VERTOU	440033900	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
Foyer de vie Les abris de Jade	440032753	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0.2	9.1	0	2.7	Non calculable	82	
HOPITAL INTERCOMMUNAL DU PAYS DE R	440041531	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	2.70%	9.60%	Non calculable	Non calculable	Non calculable	83	
INSTITUT PUBLIC OCENS	440000073	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4.9	2.7	Non calculable	15.1	Non calculable	76	
Résidence de la Vallée du DON	440000669	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4,50%	12%	Non calculable	18,20%	Non calculable	62	
EPSYLAN	440000263	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	oui	35	30	10	5	Non calculable	80	
CH DAUMEZON	440003309	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	oui	14.9%	2.3%	Non calculable	8.7%	5	61	
AU FIL DU LOIR	490000767	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	37,2	5	Non calculable	Non calculable	Non calculable	39	
CENTRE HOSPITALIER DOUE EN ANJOU	490000403	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
Centre Hospitalier de SAUMUR	490528452	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4,40%	8,40%	Non calculable	10,7	Non calculable	66	Nous appliquons les statuts de la fonction publique hospitalière, sans discrimination de genre. Le projet social détaille les actions en faveur de la lutte contre les discrimination, les mesures d'attractivité et de fidélisation des salariés.
Centre Hospitalier Intercommunal LYS HYR	490007689	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	9,3	6,8	Non calculable	Non calculable	Non calculable	73	Les actions mises en œuvre pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes résultent du plan d'action égalité professionnelle et lutte contre les discriminations en cours d'élaboration/actualisation entre le service RH et les représentants du personnel.
Centre Hospitalier Layon Aubance	490000429	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	1,5	1,1	0	13,6	Non calculable	80	
CH CHOLET	490000676	supérieur à 200 millions d'euros	oui	3,40%	1,40%	17,90%	7,50%	3	73	
EHPAD LES CHENES DU BELLAY**	490020161	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0	0	Non calculable	Non calculable	Non calculable		
EHPAD Résidence des sources	490002342	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	5 %	6,2 %	Non calculable	Non calculable	Non calculable	89	
EPMS DE L'ANJOU**	490537529	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	3.7	27.5	100	Non calculable	Non calculable		
Etablissement de santé baugeois vallée	490015765	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	0.4	1.1	0	11.9	Non calculable	84	
RESIDENCES BOCAGE D ANJOU	490002417	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4.8	2.2	Non calculable	17.9	Non calculable	76	
RESIDENCES LES LIGERIENNES	490002334	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	7	0	0	1	Non calculable	87	

Index 2025 (sur les données 2024) dans les établissements de la FPH de la région Pays de la Loire*

Nom de l'établissement	Finess entité juridique	Budget de l'établissement	Deux indicateurs au moins ont pu être calculés	Indicateur 1 Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	Indicateur 2 Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	Indicateur 3 Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	Indicateur 4 Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	Indicateur 5 Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	Score de l'index (sur 100)	Si l'index est inférieur à 75, objectifs de progression
Centre de santé mentale angevin	490000163	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	oui	1.7	6.1	0.00	8.3	Non calculable	85	
CENTRE HOPITALIER ERNEE	530000058	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4,10%	4,70%	Non calculable	Non calculable	Non calculable	89	
CH EVRON	530000066	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	3.6	16.70	Non calculable	17.5	Non calculable	61	
EHPAD RESIDENCE DE L'ORIOLET	530007863	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD Albert Trotté	720001551	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	5,9	0,2	100	Non calculable	Non calculable	75	
EHPAD BALLON ST MARS	720021260	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD de Loué	720000850	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD LA HOUSSAYE	720000934	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD RESIDENCE BERTRAND DE PUISARC	720002252	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EPISM ARC EN CIEL DU PERCHE SAOSNOIS	720022680	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	4.3	0.1	100	0	Non calculable	76	
Pôle Hospitalier et gériatologique Nord Sa	720021963	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	31	27	15	0	Non calculable	73	
EHPAD La petite bruyère	720001528	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD LE PRIEURE	720000447	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EPISM Sarthe	720000058	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	oui	3.7%	7.3%	5.6%	5.6%	Non calculable	73	Consolidation de la politique d'égalité de rémunérations entre les femmes et les hommes à travers la structuration d'un guide de gestion des agents contractuels, annexe aux lignes directrices de gestion.
CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE	850000084	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	3.8	3.6	Non calculable	6.5	Non calculable	80	
CHD Vendée	850000019	supérieur à 200 millions d'euros	oui	5	12	Non calculable	4	1	68	Afin d'atteindre le score de 75/100, l'établissement s'engage à mener une étude approfondie de l'ensemble des indicateurs afin de déterminer et mettre en œuvre des mesures correctives
EHPAD Montfort	850000464	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EHPAD SAINT ALEXANDRE	850020280	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EPSMS Challans	850008905	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
FOYER "Les Hauts de Sèvre"	850023581	inférieur ou égal à 200 millions d'	non	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	Non calculable	index non calculé	
EPISM Vendée	850000092	inférieur ou égal à 200 millions d'euros	oui	1,6	2%	0	3%	Non calculable	93	
Hopital Noirmoutier	850000100	inférieur ou égal à 200 millions d'	oui	11	1,3	Non calculable	25	Non calculable	65	
Résidence Val d'Oudon	490002359	Inférieur ou égal à 200M€	oui	1,1	0	Non calculable	Non calculable	Non calculable	97	
Centre Hospitalier Haut Anjou	530000017	Inférieur ou égal à 200M€	oui	6,1	15,1	Non calculable	2,1	Non calculable	61	Analyse fine de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels (indicateur 2). Prise compte de l'« égalité professionnelle » dans la politique d'avancement de grade de l'établissement telle que définie dans les lignes directrices de gestion et donnant lieu à interactions avec les partenaires sociaux (indicateur 4).

* : certains établissements n'ont pas transmis leur index

** : en attente de précision de l'établissement